## Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

République française

Département de l'Aveyron Département du Gard Département de la Lozère

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

## DE\_2020\_043 Suppression du poste de rédacteur territorial

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents: Christine BEDEL, Patrick CONTASTIN, Arnaud CURVELIER, Jean-Michel DAUMAS, Alain DELMAS, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, René JEANJEAN, Catherine JOUVE, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Pierre PANTANELLA, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES

Étaient représentés : Didier CADAUX par Christine BEDEL, Pascal RIVIER par Pierre PANTANELLA, Patrick

SALSON par Gilbert FAUCHER

<u>Secrétaire de séance</u> : Madeleine MACQ <u>Date de convocation</u> : 17 septembre 2020

Délégués du comité syndi	cal		
En exercice : 23	Présents: 17	Pouvoirs: 3	
Résultat du vote			
Pour: 20	Contre: 0	Abstention: 0	

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération DE\_2019\_043BIS du 16 juillet 2019 relative à la création d'un poste de rédacteur principal;

Considérant la dernière version du tableau des emplois du SMBV Tarn-amont adoptée par délibération DE 2020 035 le 9 septembre 2020 ;

Considérant que Madame Cécile Veschambre, jusqu'à présent nommée sur cet emploi et en détachement du SMBVTAM depuis le 1er septembre 2019 à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection de la population (DDCSPP), a été intégrée aux effectifs de la DDCSPP le 1er septembre 2020 ;

Considérant l'inutilité de l'emploi de rédacteur territorial au SMBVTAM ;

Considérant l'avis du comité technique de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC Date de réception de l'AR: 29/09/2020 048-200080547-20200925-DE\_2020\_043-DE Décide de supprimer l'emploi de rédacteur territorial à compter du 1er octobre 2020 ;

Autorise le président à signer toutes pièces utiles se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président, Serge VÉDRINES



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le <u>29 / 09 /</u> 20<u>20</u> et publié ou notifié le <u>30 / 09 /</u> 20<u>20</u>